

Questions au Feuilleton

M. SKELLY—LA STRATÉGIE INDUSTRIELLE MARITIME

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre des communes une pétition de la part d'un certain nombre de résidents de la localité de Prince Rupert, en Colombie-Britannique. Ces citoyens demandent au gouvernement canadien de mettre sur pied une stratégie industrielle maritime qui permettrait aux Canadiens de profiter de milliers d'emplois et de retombées industrielles se chiffrant en milliards de dollars. Je signale en outre que le gouvernement du Canada devrait présenter une mesure législative visant à mettre en œuvre la politique maritime récemment annoncée et, enfin, que l'on devrait examiner sérieusement le programme des frégates canadiennes afin d'en faire construire deux respectivement dans l'est du Canada, dans le centre et dans l'ouest.

M. ALTHOUSE—LE MAINTIEN DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter une pétition des résidents de Mozart, en Saskatchewan, qui se prévalent de leur droit de présenter un grief. Ils déclarent humblement que le tarif du Nid-de-Corbeau est un élément essentiel de l'entente conclue avec les Canadiens de l'Ouest lors de leur entrée dans la confédération, que la modification du tarif va réduire de façon radicale les recettes des agriculteurs et anéantir à toutes fins utiles la compétitivité des produits céréaliers du Canada sur les marchés internationaux, et que trois commissions royales d'enquête ont recommandé le maintien du tarif.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de conserver à jamais le tarif du Nid-de-Corbeau tel qu'il est actuellement garanti par la loi.

* * *

[Français]

LA LOI SUR LES DOUANES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national) demande la permission de déposer le projet de loi C-162, intitulé «Loi concernant les douanes».

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui à la question n° 4791.

[Texte]

LES FONCTIONNAIRES EXCÉDENTAIRES

Question n° 4791—**M. Herbert:**

1. Combien y a-t-il d'employés excédentaires ou vulnérables à la Fonction publique?

2. Au cours de la dernière année, combien de noms ont été a) ajoutés, b) rayés de la liste?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Dans la Fonction publique, les employés dont le poste est aboli en raison de la discontinuation de leurs fonctions ou d'un manque de travail, sont jugés «excédentaires» par rapport aux besoins des opérations. Ces personnes sont avisées en conséquence par écrit, au moins trois mois avant la date où leurs fonctions ne sont plus requises. Cette période constitue un délai de réaffectation, c'est-à-dire un temps où le ministère et la CFP concentrent leurs efforts sur la nomination de ces personnes à des postes vacants dans la Fonction publique. A la fin de cette période cependant, si les employés intéressés ont refusé les offres d'emploi qu'on leur a faites ou encore qu'on n'a pu leur trouver aucun poste, ils sont mis en disponibilité. Le terme «surnuméraire» ou «employé dont le poste est susceptible d'être touché» est utilisé dans certains ministères pour désigner les employés qui seront probablement jugés excédentaires, mais qui n'ont pas encore été déclarés comme tels. Lorsque les ministères désignent certains de leurs employés par ces termes, c'est habituellement qu'ils s'attendent à pouvoir les réaffecter au sein de leur organisation.

A la fin d'avril 1983, la Fonction publique comptait 705 employés excédentaires dont le nom figurait sur la liste des priorités.

2. Au cours de l'exercice financier 1982-1983, 1,128 employés ont été déclarés excédentaires et ajoutés à la liste des priorités et 956 ont été rayés de cette liste.

[Traduction]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Français]

Mme le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

CANAGREX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-85, tendant à constituer la société Canagrex, chargée de faire, de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada, dont le comité permanent de l'agriculture a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions n°s 1, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12.